

RÈGLES DES BOURSES ET DU SOUTIEN FINANCIER AUX MEMBRES ÉTUDIANTS DU CREAS 2023-2024

TYPES DE BOURSES ET AUTRES FORMES DE SOUTIEN ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

L'équipe FRQSC-CREAS dispose, en 2023-2024, d'un montant de 18 000 \$ pour les bourses et le soutien financier aux membres étudiants. Ce montant est non récurrent. Il doit être considéré comme un complément aux autres formes de soutien et de bourses, comme le soutien facultaire, les bourses d'excellence de l'UdeS et les bourses d'organismes externes.

Les modalités d'attribution de ce montant sont soumises aux normes et règlements financiers en usage à l'Université de Sherbrooke.

Deux formes de soutien sont retenues pour l'année 2023-2024 : 1) les bourses (d'excellence et d'études); 2) le soutien à la formation, à la communication, à la production scientifiques et aux stages.

1. Bourses

1.1 Bourses d'excellence (dossiers à déposer avant le 9 septembre 2023 à 16h)

- Une bourse d'excellence pour les étudiantes et étudiants de doctorat (2 000 \$)
- Une bourse d'excellence pour les étudiantes et étudiants de maîtrise (1 500 \$)

1.2 Bourses d'études (première session à la maîtrise ou au doctorat entre janvier 2023 et septembre 2023).

- Trois bourses d'études pour les étudiantes et étudiants de doctorat (1 500 \$ chacune)
- Trois bourses d'études pour les étudiantes et étudiants de maîtrise (1 000 \$ chacune)

2. Soutien à la formation, à la communication et à la production scientifiques

Un montant de 7 000 \$ est réservé à ce soutien¹. Les types d'activités éligibles pour ce soutien sont les suivantes :

- a) Communication lors de colloques scientifiques avec processus d'évaluation par les pairs;
- b) Publication de textes scientifiques avec processus d'évaluation par les pairs;
- c) Réalisation de stages en recherche dans d'autres institutions;
- d) Participation à une formation scientifique à la recherche.

3. Conditions générales d'admissibilité pour l'ensemble des bourses et des autres formes de soutien

Pour être éligible à l'une ou l'autre forme de soutien, les conditions minimales suivantes doivent être remplies :

1. Être membre étudiant du CREAS, dirigé par une professeure ou un professeur régulier de l'équipe FRQSC-CREAS², de l'UdeS ou d'une autre université québécoise.
2. Être inscrit à temps plein dans un programme de formation de type recherche dans l'institution d'attache de la directrice ou du directeur.
3. Montrer de manière claire sa participation régulière, active et importante aux activités scientifiques et organisationnelles, identifiées aux axes de l'équipe FRQSC-CREAS, organisées par l'équipe ou en collaboration avec d'autres membres du CREA (Centre de recherche sur l'enseignement et l'apprentissage). À moins de

¹ Au besoin et selon la disponibilité des fonds, un montant supplémentaire sera alloué à ce soutien.

² Les bourses et les autres formes de soutien sont prioritairement réservées aux membres étudiants dirigés par des membres réguliers de l'équipe FRQSC-CREAS. Les membres étudiants codirigés par un membre régulier et inscrits dans la même institution d'attache de ce dernier peuvent dans certains cas bénéficier d'un soutien s'ils démontrent de manière claire le lien de leur projet avec les axes du CREAS et leur engagement dans les activités scientifiques et organisationnelles du Collectif.

contraintes hors de contrôle de l'étudiante ou de l'étudiant (ex. : cours en conflit avec l'horaire de l'activité du CREAS), faire preuve de la participation minimale à un tiers des activités scientifiques (ex. : séminaires étudiants; conférences; journées d'étude; etc.) et au moins à un comité actif qui se réunit plus d'une fois par année.

- 4) S'engager à mentionner le soutien dans le mémoire ou la thèse, selon les usages.

Équipe FRQSC-CREAS :

Chercheur principal : Abdelkrim Hasni

Cochercheurs : Adolphe Adihou (UdeS); Geneviève Allaire-Duquette (UQO); Jean-Philippe Ayotte-Beaudet (UdeS); Taoufik Bouezmarni (UdeS); Nancy Dumais (UdeS); Brahim El Fadil (UQAT); Mathieu Gagnon (UdeS); Jeanne Koudogbo (UdeS); Maia Morel (UdeS); Sabrina Moisan (UdeS).

DESCRIPTION DES CRITERES ET DES MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES

1. BOURSES

Les membres étudiants peuvent présenter leur candidature aux deux types de bourses. Le cas échéant, **un dossier complet doit être obligatoirement déposé pour chacune des deux bourses**. Toutefois, le cumul des bourses d'excellence et d'études du CREAS n'est pas permis.

1.1 Bourses d'excellence

Une étudiante ou un étudiant ne peut recevoir une bourse d'excellence qu'une seule fois à l'intérieur d'un même programme de deuxième cycle ou qu'un maximum de deux fois à l'intérieur d'un même programme de troisième cycle. L'étudiante ou l'étudiant qui a obtenu une première bourse d'excellence au doctorat ne peut soumettre sa candidature pour le concours de l'année suivante.

1.1.1 Critères d'éligibilité

- a) Faire la preuve du respect des conditions générales d'admissibilité (voir page 1).
- b) Avoir un excellent dossier académique (joindre un relevé de notes, accompagné au besoin d'une lettre expliquant la procédure de notation, surtout dans le cas de membres étudiants internationaux ou provenant de disciplines autres que l'éducation). Le dossier doit mettre l'accent sur le cycle d'études actuel et le cycle précédent.
- c) Fournir les informations qui attestent de l'excellence de la production scientifique. S'il s'agit d'une deuxième candidature après avoir déjà obtenu un prix dans cette catégorie, l'étudiante ou l'étudiant ne doit faire valoir que les productions réalisées après l'obtention de la bourse précédente. Celles mentionnées dans le concours antérieur ne doivent pas être insérées dans la nouvelle demande.
- d) Démontrer le lien de ses productions avec l'un ou l'autre des axes scientifiques du CREAS.
- e) Accompagner la demande d'un appui de sa directrice ou de son directeur de recherche.

1.1.2 Modalités de présentation des candidatures

Transmettre au coordonnateur de recherche du CREAS (creas.education@usherbrooke.ca) le formulaire de candidature rempli en mettant sa directrice ou son directeur en cc. Fournir également les pièces justificatives permettant de répondre clairement à chacun des critères d'éligibilité.

La directrice ou le directeur doit par la suite envoyer un courriel confirmant son appui après avoir pris connaissance de la demande.

Pour des raisons d'équité, **aucune demande déposée après la date limite ne sera admise**.

1.1.3 Procédures de sélection et d'attribution des bourses

Un comité étudiera les dossiers de candidature. Les décisions du comité sont sans appel.

Les membres étudiants auront jusqu'au 6 septembre 2023 à 16 h 00 pour soumettre leur candidature. Après la date limite de dépôt des candidatures, le comité aura deux semaines pour annoncer les résultats.

Dans l'éventualité où une bourse d'excellence n'est pas attribuée (absence de candidatures ou dossiers soumis ne justifiant pas l'excellence), le comité a la possibilité de transférer les montants non alloués à l'autre catégorie de bourses ou de soutien et/ou reporter le montant à l'année suivante.

1.2 Bourses d'études du CREAS

Ces bourses sont réservées à l'accueil de nouveaux membres étudiants qui détiennent un bon dossier académique désireux de commencer leurs études au CREAS et qui s'engagent à déposer une demande de bourse à l'externe avec l'appui du Collectif.

1.2.1 Critères d'éligibilité

- a) Première session à la maîtrise ou au doctorat entre avril 2023 et janvier 2024.
- b) Avoir une bonne moyenne cumulative du diplôme antérieur.
- c) Démontrer l'excellence de l'avant-projet de maîtrise ou de doctorat et le lien avec l'un ou l'autre des axes du CREAS.
- d) Fournir une preuve d'acceptation de direction par un membre régulier du CREAS.
- e) S'engager à déposer, avec le soutien de son équipe de direction, une demande de subvention auprès d'organismes reconnus (ex. : bourses d'excellence de l'UdeS; FRQSC; CRSH).
- f) Fournir une preuve d'admission à l'Université de Sherbrooke dans le programme d'études approprié. Cette preuve peut être fournie après l'analyse des demandes de bourse, mais elle doit l'être avant le versement de la bourse.

1.2.2 Modalités de présentation de la candidature

Transmettre au coordonnateur de recherche du CREAS (creas.education@usherbrooke.ca) le formulaire de candidature rempli en mettant sa directrice ou son directeur en cc. Fournir également les pièces justificatives permettant de répondre clairement à chacun des critères d'éligibilité.

La directrice ou le directeur doit par la suite envoyer un courriel confirmant son appui après avoir pris connaissance de la demande.

Les dates limites de dépôt des dossiers pour chacune des sessions sont les suivantes :

- 30 mai pour le trimestre d'été 2023
- 30 septembre pour le trimestre d'automne 2023
- 30 janvier pour le trimestre d'hiver 2024

1.2.3 Procédures de sélection et d'attribution des bourses

Un comité étudiera les dossiers de candidature. Les décisions du comité sont sans appel.

2. SOUTIEN A LA FORMATION, A LA COMMUNICATION ET A LA PRODUCTION SCIENTIFIQUES

Le montant maximal qui sera accordé à une demande de soutien financier est variable selon le type d'activité et, le cas échéant, selon l'endroit où a lieu l'activité. À moins de disponibilité budgétaire, un même membre étudiant du CREAS ne pourra recevoir qu'une seule fois par année un soutien financier et ce, même si le montant accordé est inférieur au montant maximal. Il est à noter que ce soutien financier est complémentaire à celui offert par d'autres instances. En ce sens, tout membre étudiant qui dépose une demande de soutien à des activités scientifiques auprès du CREAS devra faire la preuve qu'il a sollicité minimalement les autres fonds pertinents (ex : le Fonds de valorisation de la Faculté et le Fonds de soutien de l'Association générale des étudiants de maîtrise et de doctorat à la faculté d'Éducation de l'Université de Sherbrooke, pour une communication).

2.1 Demandes admises et montants

Quatre types de demandes sont admis dans cette catégorie :

- La prise en charge, à titre de premier auteur, d'une **communication** dans le cadre d'un événement scientifique évalué par les pairs. Dans ce cas, le soutien financier servira à couvrir une partie ou la totalité des frais associés à cette participation (déplacement, séjour, etc.). Montant maximal : 700 \$ pour une communication réalisée au Québec ; 1 500 \$ pour une communication réalisée ailleurs au Canada ou à l'international.
- La préparation, à titre de premier auteur, d'une **production scientifique** évaluée par les pairs (article scientifique, chapitre, etc.). Dans ce cas, le soutien financier servira à couvrir une partie ou la totalité des frais associés à la production (correction du texte, traduction, etc.). Le montant maximal couvert est de 1 500 \$ si la production implique une traduction, sinon le montant maximal est de 500\$.
- La réalisation de **stage** dans une autre institution que l'institution d'attache. Seront privilégiés les stages reconnus dans le parcours académique des membres étudiants. Les cours obligatoires du programme suivis dans une autre institution sont exclus de ce soutien. Montant maximal : 1 000 \$ pour un stage effectué au Québec; 1 500 \$ pour un stage effectué ailleurs au Canada ou à l'international.
- La participation à une **formation à la recherche scientifique** qui peut être d'ordre méthodologique et/ou théorique. Cette formation doit être complémentaire aux formations offertes par la Faculté et le CREAS. Montant maximal : 700 \$ pour une formation effectuée au Québec; 1 500 \$ pour une formation effectuée ailleurs au Canada ou à l'international.

L'étudiante ou l'étudiant s'engage à mentionner le soutien du CREAS, selon les usages en vigueur.

2.2 Procédure d'attribution

Les candidatures doivent être transmises au coordonnateur de recherche au CREAS (creas.education@usherbrooke.ca)

Le chercheur principal de la subvention FRQSC, sur réception du formulaire et des documents requis, donne suite à la demande dans le respect du montant disponible.

Si le nombre de demandes dépasse le montant disponible, le chercheur principal de la subvention FRQSC, sur la base de l'analyse des dossiers, choisira les demandes qui recevront l'appui. Au besoin, il fera appel à un autre membre de l'équipe pour prendre une décision.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE : BOURSE D'EXCELLENCE

Nom :

Prénom :

Institution :

Programme :

Directrice ou directeur de recherche :

Codirectrice ou codirecteur (s'il y a lieu) :

Courriel (institutionnel) :

Bourse d'excellence du CREAS déjà obtenue (oui ou non) :

Si oui, indiquer l'année et le cycle :

Titre et objectifs (provisoires) du projet :

Votre (vos) production(s) scientifique(s) récente(s) en appui à la candidature

Inscrire la référence de la production scientifique ou de vos productions scientifiques (articles, chapitres de livres, etc.) que vous considérez témoigner de votre excellence en recherche à titre d'étudiant.e.

Qualité de votre production ou de vos productions présentée(s) en appui à la candidature

Expliquer brièvement en quoi consiste la qualité de vos productions (maximum 300 mots).

Lien des productions scientifiques avec l'un ou l'autre des axes du CREAS

Expliquer brièvement le lien de vos productions scientifiques avec l'un ou l'autre des axes du CREAS (maximum 300 mots).

Excellence du dossier académique

Joindre un relevé de notes du cycle d'études actuel et du cycle précédent (en annexe). Au besoin, vous pouvez ajouter des explications relatives à la procédure de notation, surtout dans le cas de membres étudiants internationaux ou provenant de disciplines autres que l'éducation.

Participation aux activités scientifiques et organisationnelles du CREAS

Faire la liste de vos participations aux activités scientifiques et organisationnelles qui soutiennent la vie scientifique du CREAS et dire en quoi cette participation répond au critère de mise en candidature. Sinon, fournir une explication soutenant l'impossibilité d'atteindre ce critère (maximum 300 mots).

Autoévaluation de la participation aux activités scientifiques et organisationnelles du CREAS

Autoévaluation (maximum 200 mots).

Documents à joindre :

- Relevé de notes, accompagné au besoin d'une lettre expliquant la procédure de notation, surtout dans le cas de membres étudiants internationaux ou provenant de disciplines autres que l'éducation.
- Un exemplaire de la production ou des productions scientifiques considérées.

Retourner le formulaire et les documents requis, en mettant votre directrice ou directeur en cc., à :
creas.education@usherbrooke.ca

FORMULAIRE DE CANDIDATURE : BOURSE D'ÉTUDE

Nom :

Prénom :

Institution :

Programme :

Directrice ou directeur de recherche :

Codirectrice ou codirecteur (s'il y a lieu) :

Courriel (institutionnel) :

Titre et objectifs (provisoires) du projet :

Présentation du projet de recherche (12 à 20 lignes environ)

Explication du lien du projet avec les axes du CREAS (un axe ou plus) (10 lignes environ) :

Participation prévue aux activités scientifiques et organisationnelles du CREAS (10 lignes environ)

Faire la liste de vos participations (actuelles ou prévues) aux activités scientifiques et organisationnelles qui soutiennent la vie scientifique du CREAS.

Explication de la non-admissibilité à des bourses externes, s'il y a lieu (4 lignes environ) :

Autoévaluation de la participation prévue aux activités scientifiques et organisationnelles du CREAS

Autoévaluation (maximum 250 mots).

Documents à joindre :

- Une preuve d'une première inscription à la maîtrise ou au doctorat **débutant** au cours de l'année 2023-2024.
- Un relevé des notes du cycle antérieur. Au besoin, vous pouvez ajouter des explications relatives à la procédure de notation, surtout dans le cas de membres étudiants internationaux ou provenant de disciplines autres que l'éducation
- Une copie de la demande de bourse déposée auprès d'un organisme externe (dès que le dépôt est fait).

Retourner le formulaire et les documents requis, en mettant votre directrice ou directeur en cc., à : creas.education@usherbrooke.ca

FORMULAIRE DE CANDIDATURE : APPUI À LA PUBLICATION, À LA COMMUNICATION, À LA FORMATION ET AUX STAGES

Nom :

Prénom :

Institution :

Programme :

Directrice ou directeur de recherche :

Courriel (institutionnel) :

| 1 | Type de soutien demandé

Cocher le type de soutien sollicité et fournir les informations requises

Communication dans le cadre d'un événement scientifique évalué par les pairs

Décrire brièvement la qualité scientifique de la communication et le lien avec 1) le mémoire ou la thèse et 2) les axes du CREAS (maximum 250 mots).

Joindre :

- Une preuve de l'acceptation de la communication après évaluation par les pairs.
- Une preuve de demande de fonds auprès des instances pertinentes lorsqu'applicable (ex. : AGEMDEUS; Faculté).
- Les pièces justificatives des dépenses encourues, exigées par le Service des finances (ex. : reçu de la compagnie aérienne, reçu du paiement des frais d'inscription, reçu d'hôtel, preuve de participation à l'évènement, etc.).

N.B. Sur la base des trois premiers types de documents (a, b et c), l'étudiante ou l'étudiant peut déposer sa demande avant la tenue de l'évènement. Mais le remboursement ne peut se faire qu'à la réception de ces pièces et leur transmission au Service des finances.

Préparation d'une production scientifique évaluée par les pairs

Décrire brièvement la qualité scientifique de la production et le lien avec le mémoire ou la thèse et les axes du CREAS ainsi que la forme du soutien souhaité pour la finaliser (maximum 300 mots).

Joindre :

- Le fichier de la production scientifique pour laquelle le soutien est sollicité.
- Un courriel de la directrice ou du directeur qui donne son appréciation du potentiel de la production à être publié auprès de la revue ou de l'éditeur visé (4 lignes environ)
- La soumission d'un professionnel ou d'un professionnel pour le soutien à la préparation de la production scientifique ciblée (exemple : soutien pour la révision ou la traduction).

Réalisation d'un stage reconnu dans une autre institution

Décrire brièvement le contenu du stage et son apport au cheminement académique (maximum 250 mots). Joindre une preuve de l'acceptation du stage et de son acceptation dans le parcours académique à l'UdeS.

Participation à une formation scientifique

Décrire brièvement le contenu de la formation et son apport à la formation en recherche (maximum 250 mots).

Joindre une preuve de l'acceptation de la formation

| 2 | Lien de l'activité avec l'un ou l'autre des axes du CREAS

Décrire brièvement le lien de l'activité avec l'un ou l'autre des axes du CREAS (maximum 300 mots).

| 3 | Participation aux activités scientifiques et organisationnelles du CREAS

Faire la liste de vos participations aux activités scientifiques et organisationnelles qui soutiennent la vie scientifique du CREAS et dire en quoi cette participation répond au critère de mise en candidature. Sinon, fournir une explication soutenant l'impossibilité d'atteindre ce critère (maximum de 250 mots).

Autoévaluation de la participation aux activités scientifiques et organisationnelles du CREAS

Autoévaluation (maximum 200 mots).

Retourner le formulaire et les documents requis, en mettant votre directrice ou directeur en cc., à : creas.education@usherbrooke.ca